

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 octobre 2021
Convocation du 20 octobre 2021

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÉSENTS : Maria LÉPINE, Jérôme FROMAGET, Amaury TAYON, Sandra RABUSSEAU, Rachel GEFFROY, Nathalie ROBIN, Cynthia FROBERT, Hervé SOUMAT et Rémi MABILLEAU (arrivé à 20h07)

ABSENTS : Brahim BELGNAOU, excusé pouvoir à Amaury TAYON, François FOURMENT, excusé pouvoir à Maria LÉPIN, Agathe CHIRON, excusée pouvoir à Cynthia FROBERT, Chrystèle BERTRAND, Guy BARRAUD, Alexandra de MONTFERRIER

Secrétaire de séance : Nathalie ROBIN

Début de séance à 20h02

Désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie ROBIN
Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
Adoption de l'ordre du jour de la séance

PERSONNEL

1. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le nombre d'enfants accueillis au périscolaire ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois allant du 15 novembre 2021 au 30 juin 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de selon planning scolaire, avec le temps de travail annualisé à 8.76/35ème

Il devra justifier du BAFA ou d'un diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ABSTENTIONS : 0

POUR : 11

CONTRE : 0

Arrivée de Rémi MABILLEAU à 20h10

URBANISME

2. Attribution de noms de rues

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du développement de la fibre sur la commune il est nécessaire de revoir l'adressage de chaque administré.

Suite au dernier Conseil Municipal, la commission urbanisme et cadre de vie a retravaillé dans ce sens et propose la nomination de voirie suivante :

Noms des anciennes voies	Noms des voies	Compléments d'adresses ou lieux dits
Voie Communale n°401 de villandry a la tuilerie	<i>Route de la Tuilerie</i>	Les Hucaudières
Voie Communale N°301 de Savonnières à La chapelle-aux-Naux ou D16	<i>Route de la Chapelle-aux-Naux</i>	Les Petites Rivières
Voie Communale n°10 dite levée de la Bonde jusqu' à la D7	<i>Route de la Bonde</i>	Le Barrage
Chemin Rural N°39 du Barrage au Carroi du Gallet jusqu'au croisement avec le C.R. N° 468 dit des Paturaux au port Baudin	<i>Chemin du Gallet</i>	Le Barrage
Voie Communale N°468 jusqu'au croisement avec le C.R. N°73 puis Jusqu'au chemin rural n°68 du pont aux Anes au Barrage	<i>Impasse des Deux Cher</i>	Port Baudin
Chemin rural n°40 du barrage au village de la Filonnerie	<i>Chemin de la Filonnerie</i>	La Filonnerie
Voie communale n°6 de la Durandière au Vieux Cher	<i>Route de la Durandière</i>	La Durandière
Chemin Rural N°457 selon cadastre dit des Noues	<i>Chemin des Noues</i>	La Durandière
Voie communale n°144	<i>Chemin Peau de Loup</i>	Peau de Loup
Voie communale n°19 des Navets à la Durandière	<i>Route des Navets</i>	Les Navets
Chemin Rural N°446 jusqu'au croisement avec la Voie Communale qui provient de la levée du Cher (PAS DE N° NI DE NOM)	<i>Chemin de la Prairie</i>	Les Navets
Voie Communale (PAS DE N° NI DE NOM) Provient de la levée du Cher jusqu'au croisement avec le CR N° 446	<i>Chemin des Raguins</i>	Les Raguins
Chemin rural n°46	<i>Chemin des Jardins</i>	Les Raguins
Voie Communale N°17 qui se prolonge avec la Voie Communale N°302 de la Racaudière à Druye	<i>Route de Vallères</i>	Le Houssat
Voie Communale n°419 dit de Houssat	<i>Route du Houssat</i>	Le Houssat
Voie Communale n°18 de Savonnières à Azay-le-Rideau	<i>Route de Savonnières</i>	La Haute Bergerie

Voie Communale n°436 dit de la Basse Bergerie	<i>Rue de l'Ancien Moulin</i>	La Basse Bergerie
Voie Communale N°471 puis prolongement vers la Voie Communale La Boissière par la Bergerie jusqu'au croisement avec la Voie Communale N°18 de Savonnières à Azay-le-Rideau	<i>Chemin du Bois Chevron</i>	La Haute Bergerie
V. C. N°431 puis C.R. n° 33 puis V.C. de Villandry à la Boissière jusqu'au croisement avec le chemin du bois chevron	<i>Chemin de l'Audience</i>	La Haute Bergerie
Chemin galle parcelle ZN n° 005	<i>Chemin des Chalets</i>	Les Caves d'Amont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le tableau de nomination de voirie tel que proposé.

ABSTENTIONS : 0	POUR : 12	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

DIVERS

- Terrasse des cafés, compte tenu de la situation sanitaire de cette année, la redevance d'occupation des sols demandée sera divisée par 2 soit 10 € le mètre carré pour 2021.
- Visite de la direction tourisme de Tours Métropole Val de Loire concernant les vestiaires du stade. La direction s'est montrée intéressée par un projet de réhabilitation des vestiaires pour un accueil cyclotouriste haut de gamme, le Conseil souhaite prévoir une rencontre afin d'exposer les souhaits de la commune.
- Madame le Maire informe le conseil que le directeur de l'office du tourisme s'est rapproché de l'organisme « Savourons le Val de Loire » pour la création d'un marché nocturne.
- Point d'étape du déploiement de la fibre, 57 % fin 2021, Villandry fait partie des communes les moins avancées dans ce déploiement.
- Madame le Maire et les adjoints font part des différentes commissions métropolitaines auxquelles ils ont participé
- Le prochain Conseil Consultatif se déroulera le 10 novembre 2021
- Projets de visite des bâtiments communaux
- Rappel de la cérémonie du 11 novembre, rendez-vous à 9h30
- 30 novembre 2021, congrès des maires d'Indre-et-Loire, les inscriptions devront passer par le secrétariat.
- Accueil des nouveaux arrivants, date à prévoir
- Vœux du Maire le 8 janvier à 19h00
- 11 janvier à 19h00 vœux aux personnels
- Taxe GEMAPI, informer sur une possible mise en place en 2022 par Tours Métropole Val de Loire.

Séance levée à 21h16

Fait en mairie, le 27 octobre 2021
Affiché le 29 octobre 2021,

Le maire,
Maria LÉPINE




